

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 avril 2025

Inauguration de la chaufferie et du réseau public de chaleur énergies renouvelables de Passy-Marlioz

Ce vendredi 18 avril 2025, Joël Baud-Grasset, Président du Syane et Raphaël Castéra, Maire de Passy ont inauguré la chaufferie biomasse et le réseau public de chaleur de la commune, en présence de Rémy Darroux, Sous-Préfet de Bonneville.

En février 2022, la commune de Passy a sollicité le Syane, avec sa régie Syan'Chaleur, pour développer la construction d'un réseau public de chaleur sur le quartier Marlioz, majoritairement alimenté par du bois énergie.

Les chiffres clés du projet :

- 3,6 km de réseau
- 23 bâtiments raccordés
- 1500 kW de puissance bois
- 100 km de maximum de rayon d'approvisionnement du combustible bois déchiqueté, et au moins 50% issus d'un rayon de 50 km à compter de 2026
- Mix énergétique : 90% Bois / 10 % Gaz, en substitution au gaz, au fioul ou aux installations bois individuelles
- 1,6 MWh/ml de densité thermique globale du réseau
- 1 200 tonnes équivalent CO2 évitées par an de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- 7 600 000€ HT d'investissement
- 3 000 000€ HT de subvention de l'ADEME

Financé par



Le calendrier du projet :

- 2021 : étude de faisabilité réalisée par le Syane à la demande de la commune
- Février 2022 : validation du projet par la commune et transfert de compétence au Syane pour une gestion en régie par Syan'Chaleur
- Septembre 2022 : lancement de la consultation pour la réalisation du projet au travers d'un marché global de performance
- Juin 2023 : attribution du marché global de performance au groupement d'entreprises EIMI/Lansard/NGE//EHTP/Bondaz/Manergy
- Été 2023 : Dépôt du permis de construire de la chaufferie et commercialisation du réseau
- Automne 2023 : démarrage des travaux
- Automne 2024 : mise en service du réseau public de chaleur et de la chaufferie bois

« Le réseau public de chaleur de Passy est une grande étape dans la transition énergétique de la commune. Ce dernier permettra de mutualiser un équipement de production énergétique utilisant les meilleures technologies disponibles pour assurer une filtration exemplaire des fumées, dans une zone où la qualité de l'air est un enjeu extrêmement important. Cette chaleur est produite à partir d'énergies renouvelables par la combustion d'un bois local. Le prix de la chaleur est raisonné et maîtrisé pour les usagers. Le Syane est heureux d'accompagner par ailleurs la commune dans sa transition énergétique avec d'autres projets comme la centrale hydroélectrique de la Motte et plusieurs projets d'installations photovoltaïques. »

Joël Baud-Grasset, Président du Syane

« A Passy, nous sommes engagés dans le développement des énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.

En déléguant au Syane la création de ce réseau de chaleur fonctionnant avec du bois local et du biogaz, nous devrions réduire les GES de 1200 t/an, tout en chauffant plus de bâtiments qu'auparavant. La stabilité des prix de ces deux sources d'énergie est un avantage supplémentaire par rapport à la fluctuation des combustibles fossiles. »

Raphaël Castéra, Maire de Passy





« Pour accélérer le déploiement de la chaleur renouvelable et mieux accompagner les maîtres d'ouvrages, publics et privés, l'ADEME généralise les Contrats de Chaleur Renouvelable (CCR) qui permettent de déléguer aux acteurs locaux l'accompagnement technique des porteurs de projet et l'instruction des demandes d'aides financières pour la réalisation des études et des installations. Aujourd'hui, plus de 90% du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes est couvert par un CCR. En Haute-Savoie, nous avons signé un contrat avec le Syane et c'est grâce à ce partenariat que la commune de Passy a pu bénéficier d'un accompagnement pour concrétiser un projet de réseau structurant pour la transition écologique du territoire. »

Franck Dumaitre, Directeur régional de l'ADEME en Auvergne-Rhône-Alpes

Qui est le Syane ?

Le Syane est un établissement public historique du développement des énergies et du numérique en Haute-Savoie. Présidé par Joël Baud-Grasset, le Syane est un syndicat mixte qui regroupe les communes, des intercommunalités et le Département de Haute-Savoie. Le Syane apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation de leur projet, puis au suivi de leurs actions. Depuis 1950, il travaille pour répondre aux besoins actuels et futurs des usagers du territoire. Aujourd'hui, son action est répartie en 7 compétences : réseaux électricité, gaz, chaleur, énergies renouvelables, éclairage public, mobilité électrique et aménagements numériques. C'est l'animateur opérationnel de la transition énergétique et l'innovation sur la Haute-Savoie pour relever les défis du XXI^e siècle.

Qui est la régie Syan'Chaleur ?

Depuis 2017, le Syane est compétent pour la création et l'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid pour l'ensemble des communes lui ayant transféré la compétence. Incluant une activité de vente de chaleur, le service proposé par le Syane, dans le cadre de cette compétence est défini comme un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). Pour l'exercice de cette compétence et dans le cas d'une exploitation en régie par le Syndicat, le Syane a créé en 2018 une régie à simple autonomie financière : Syan'Chaleur.

Pour en savoir plus sur les
projets de Syan'Chaleur :





La commune de Passy

Avec ce réseau de chaleur, Passy s'engage contre l'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) responsables du réchauffement climatique ; tout en contenant les émissions de poussières (PM10; PM2,5 et PM1). Utiliser une énergie renouvelable et locale permet également à la commune de s'assurer une certaine indépendance vis à vis des énergies fossiles importées. Leurs rejets nocifs dans l'air ne sont pas mesurés aujourd'hui pour les bâtiments et résidence privées, le bénéfice sera donc incontestable. Cette infrastructure s'inscrit clairement dans le cadre de la politique en faveur du développement des énergies renouvelables mise en œuvre depuis bientôt 4 ans par la municipalité. Le bois utilisé proviendra dans un premier temps de forêts situées dans un périmètre de 100km et de biogaz issu de la méthanisation.

Qui est l'ADEME ?

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

